

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du
Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 2

A retenir :

Stade 2-3 feuilles, grappes visibles atteint
Tout début du vol de tordeuses
Maturité des œufs de mildiou possible pour la fin de la semaine

Mange-bourgeons

Le seuil d'intervention est de 15 % des ceps avec au moins un bourgeon touché.
Peu de parcelles l'atteignent et on est en limite de période de traitement.

Mildiou :

Les œufs ne sont pas encore mûrs, ils pourraient l'être en fin de semaine. S'il y a plusieurs jours consécutifs avec pluie >2mm, on pourrait assister aux toutes premières contaminations, dites élites. Ces contaminations sont par définition faibles, et ne sont pas épidémiques.

Pas de traitement à prévoir cette semaine, mais se préparer pour la semaine prochaine si le week-end est pluvieux.

Attention, soignez tout particulièrement votre calendrier de traitement en fonction des résistances aux produits phyto ! Par exemple le Cymoxanil a perdu une grande partie de son efficacité, et ne peut être appliqué plus de 2 fois dans la saison, et doit être TOUJOURS combiné avec une autre molécule. Consultez la note sur les résistances dont le lien est en fin de bulletin.

Oïdium:

Le premier traitement est à prévoir au stade 7-8 feuilles étalées.

Pas de traitement cette semaine

Un soufre peut encore être fait s'il y a eu une forte présence d'érinose ou d'excoriose l'année passée.

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 2

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

<https://ephy.anses.fr/>

- l'état des lieux 2018 des résistances aux différentes molécules utilisées

http://viticulture.ecophytopic.fr/sites/default/files/actualites_doc/Note_technique_commune_Vigne_2018_validee.pdf

- le référentiel des produits phyto 2018 établi par les chambres d'agriculture du Val de Loire.

Vous y trouverez une liste de produits classés par matière active, avec les recommandations d'usages (limitation du nombre de traitement ...). Attention, la réglementation pouvant évoluer, ce référentiel est valide à la date d'actualisation du 01/01/2018.

http://www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Centre-Val-de-Loire/122_Inst-Centre-Val-de-Loire/Votre_Chambre/CA37/Publications/2018_Referentiel_Phyto_VALDELOIRE.pdf